



Année scolaire : 2026 – 2027

Niveau :

1^{ère} inscription : Oui

Non

ÉLÈVE

Féminin Masculin

NOM : Prénom(s) :

Né(e) le à département :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Frères et sœurs : Nom Prénom né(e) le

Nom Prénom né(e) le

Nom Prénom né(e) le

RESPONSABLES LÉGAUX

Parent 1

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Autorité parentale : Oui Non

Profession :

Situation familiale : Marié(e) - Veuf(ve) -
Divorcé(e) (*fournir extrait du jugement relatif à la
garde des enfants*) - Séparé(e) - Concubin(e) -
Pacsé(e) - Parent isolé -

Adresse :
.....

Téléphone : domicile
portable
travail

Courriel : @

Parent 2

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Autorité parentale : Oui Non

Profession :

Situation familiale : Marié(e) - Veuf(ve) -
Divorcé(e) (*fournir extrait du jugement relatif à
la garde des enfants*) - Séparé(e) - Concubin(e)
- Pacsé(e) - Parent isolé -

Adresse :
.....

Téléphone : domicile
portable
travail

Courriel : @

* Responsables légaux : Il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour : La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994) Les élections des représentants des parents d'élèves : chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004-104 du 25/06/2004).

PERSONNES AUTORISEES À RECUPERER L'ENFANT

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. domicile	Tél. portable

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE (en plus des parents)

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. domicile	Tél. portable

ASSURANCE DE L'ENFANT : Responsabilité civile + Individuelle Accident (joindre attestation)

Compagnie d'assurance: Numéro de police :

Pour les futurs "Petite Section" (nés en 2023) :

Journée complète (matin + après-midi) : oui, dès la rentrée de septembre

oui, à partir de :

non, que le matin toute l'année.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

AUTORISATION

(à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) Ne cocher qu'en cas de refus.

Parent 1 :

Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires (affichage à l'école, journal scolaire, mémoire de sorties scolaires, élaboration d'un DVD).

Parent 2 :

Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires (affichage à l'école, journal scolaire, mémoire de sorties scolaires, élaboration d'un DVD).

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature du parent 1 :

Signature du parent 2 :

Documents à fournir à la mairie pour l'inscription (faire les photocopies des pièces et présenter les originaux) :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de – 3 mois
- Certificat de radiation de l'ancienne école si changement de commune
- En cas de séparation : attestation sur l'honneur du 2nd parent autorisant l'inscription à l'école de Montardon



INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES

NOM : Prénom(s) : Classe :

Numéro allocataire CAF ou MSA :

L'attestation de quotient familial expire à la fin de l'année scolaire durant laquelle il a été donné et c'est pourquoi, il faut fournir, chaque nouvelle année scolaire, une nouvelle attestation de quotient familial.

La fourniture de cette attestation est obligatoire sinon le tarif le plus élevé sera appliqué à chaque prestation*.

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial.

La fourniture de l'attestation de quotient familial doit être réalisée entre la fin de l'année scolaire et le début de la suivante.

Si l'attestation de quotient familial est fournie en cours d'année scolaire, il n'y a pas de rétroactivité possible de l'application du tarif sur une facture antérieure à la réception de l'attestation de quotient familial.

Le nouveau tarif s'applique à partir du mois pendant lequel l'attestation de quotient familial a été donnée.

Seuls les administrés de Montardon peuvent bénéficier des tarifs avantageux du quotient familial.

Adresse mail pour la facturation :

INSCRIPTION ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET OU DU SOIR

La Mairie ne propose que les services suivants : garderie du matin, restauration scolaire et espace devoirs.

Le service d'accueil périscolaire du soir est assuré par le centre de loisirs les marches du Béarn. Pour obtenir un dossier d'inscription à ce service spécifique, il vous faudra prendre contact avec le Centre de Loisirs Les Marches du Béarn (voir fiche mémento pour le téléphone et mail de contact du Centre de Loisirs).

Je souhaite bénéficier pour mon enfant du service de garderie du matin pour l'année 2026/2027

Oui ☐ Non ☐

Je choisis :

Le forfait mensuel* ☐ ; Le tarif à la présence* ☐

Si aucune case n'est cochée, l'enfant sera inscrit par défaut à la garderie du matin au tarif à la présence pour que l'enfant puisse être pointé par les agents scolaires dans le cas où exceptionnellement vous mettriez votre enfant à la garderie du matin.

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2025-2026.

La formule choisie sera applicable pour toute l'année scolaire sauf cas particuliers. Toute demande de modification devra être formulée par mail et adressée à la Mairie à l'adresse contact@montardon.org.

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Je souhaite, bénéficier pour mon enfant du service de restauration scolaire pour l'année 2026-2027

Oui * ☐ Non ☐ (Si oui, choisir entre inscription à l'année et inscription occasionnellement)

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2026-2027.

Inscription à l'année

Occasionnellement (inscription effectuée sur le portail famille)

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
☐	☐	☐	☐

☐

P.A.I. Projet d'accueil individualisé (seulement les PAI alimentaires) :

Oui ☐ Non ☐ Tarif : 1€ 15

Si oui préciser :

INSCRIPTION ESPACE DEVOIRS *

Ce service s'adresse aux élèves de CM1 et de CM2 sous la surveillance d'un agent de la municipalité de 16h15 à 17h15.

Les élèves de CM2 ont un accès prioritaire à ce service. L'espace devoirs sera ouvert aux élèves de CM1 selon le nombre de places disponibles après inscription des élèves de niveau CM2.

Ce service ne sera assuré que s'il y a un minimum de 10 inscrits pour l'année.

Il commencera en novembre, le jour de la rentrée après les vacances de Toussaint.

Je souhaite inscrire mon enfant à l'espace devoirs :

Oui ☐ Non ☐

* Se référer à la grille tarifaire du quotient familial présente sur le mémento 2025-2026.